

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 24 juin 2013
Séance du 17 juin 2013

15 Relations internationales - mandats spéciaux - Nefta (Tunisie)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	37

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint, expose :

Suite aux échanges motivés avec le Président de la délégation spéciale de la Ville de Nefta (Tunisie), la Ville de Creil souhaite confirmer son engagement dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée.

Les axes prioritaires partagés sont l'accompagnement et le développement d'une citoyenneté participative de la population, la problématique environnementale de la palmeraie, le domaine de l'eau et l'assainissement.

Afin de concrétiser ce projet d'intention, une délégation creilloise se rendra à Nefta dans le courant de l'année 2013.

Conformément à l'article 2123-18 du code général des collectivités territoriales, les frais engagés pour ce déplacement à Nefta seront remboursés aux élus sur présentation d'un état de frais.

Il vous est demandé :

- d'approuver le mandat spécial donné à :
 - Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
 - Madame Nicole CAPON
 - Monsieur Habib KCHOK



maintenant !

- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18,
Vu les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission finances en date du 17 juin 2013,
Entendu le rapport de présentation.

■ Vote ordinaire :

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le mandat spécial donné à monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil, monsieur Habib KCHOK et à madame Nicole CAPON, adjoints au maire

Article 2 : d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 6532/04/RI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 02 JUIL. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 2/07/13

et publication ou notification le 2/07/13.

CREIL, le 2/07/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

